

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2009

Séance du 3 mars 2009

CG 09/1^{ère}/VI-06

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES TELECOMMUNICATIONS

Le schéma départemental des télécommunications nous permet, depuis plusieurs années, d'équiper le territoire avec les dernières technologies en matière de communication et, ainsi, de rétablir l'équilibre entre les secteurs ruraux (mal desservis) et urbains du Tarn-et-Garonne.

Je vous rappelle que l'objectif est de garantir, à chaque habitant du Département, un accès à des moyens de communication modernes, dans des conditions équitables et à un tarif concurrentiel.

C'est dans cette optique que notre schéma départemental des télécommunications couvre deux programmes particulièrement significatifs en matière de desserte en télécommunication :

- d'une part, le plan de résorption des zones blanches de la **téléphonie mobile**,
- d'autre part, le programme de déploiement du **haut débit** pour les professionnels (très haut débit par fibre optique) et les particuliers (haut débit par ADSL, WIFI ou WIMAX).

I – Plan de résorption des zones blanches de téléphonie mobile :

Lors de la DM2 de 2008, je vous ai indiqué, suite à la finalisation des deux premières phases de ce programme (23 communes), ma volonté de lancer une troisième phase afin de couvrir 15 communes supplémentaires.

Je vous rappelle que nous avons validé la liste de ces 15 communes lors du Budget Primitif 2007. Il s'agit de : Bouillac, Bouloc, Bruniquel, Escazeaux, La Salvetat-Belmontet, Lacour-de-Visa, Le Causé, Loze, Montesquieu, Montjoi, Puygaillard-de-Quercy, Vaïssac, Varen, Vazerac et Verlhac-Tescou.

Dans ce cadre, j'ai demandé à l'ADE 82 de travailler avec l'Etat, l'Association des Maires de Tarn-et-Garonne, le Conseil Régional et les 3 opérateurs nationaux afin d'évaluer le coût de cette extension de programme.

Il faut noter que, parmi ces 15 communes, l'Etat en a, d'ores et déjà, retenu deux dans le cadre du programme national : Bouillac et Monjoi. Les 13 communes restantes seront donc à traiter dans le cadre du programme départemental que nous envisageons.

Le 16 janvier 2009, une réunion a eu lieu entre le Conseil Général, l'Association Départementale des Maires de Tarn-et-Garonne et les trois opérateurs de téléphonie mobile. A cette occasion, les opérateurs ont confirmé que la couverture de ces communes était souvent partielle et insuffisante mais qu'ils n'envisageaient pas de financer des améliorations de leurs réseaux.

Lors de cette rencontre, ils nous ont indiqué les conditions dans lesquelles nous pouvions envisager cette 3^{ème} phase :

- tout d'abord, **il est nécessaire que le financement des infrastructures passives soit assuré** par les collectivités locales (selon eux le coût d'une telle opération pourrait s'élever à 1,5 million d'euros),

- ensuite, **il est nécessaire de les solliciter de façon officielle** par courrier,

- pour finir, **il est impératif de respecter des règles de concurrence**, à savoir : agir de concert avec les 3 opérateurs (si l'un d'entre eux s'oppose à ce programme nous aurons des difficultés à agir).

Suite à cette réunion, nous avons, avec le Président de l'Association des Maires, adressé aux opérateurs ce courrier officiel. Nous sommes actuellement dans l'attente de leur réponse.

En fonction de leur réponse, nous pourrions envisager de rentrer dans une phase de travail plus technique pour trouver les solutions les plus adaptées, en évaluer avec précision le coût et bien débiter la recherche des co-financements possibles.

II – Déploiement en Haut débit pour les professionnels et les particuliers

Il s'agit ici de favoriser le déploiement des accès à internet, à haut débit et à très haut débit dans le Département. L'objectif est de répondre aux besoins de la population et des entreprises mais aussi d'assurer l'équipement du territoire et ainsi de garantir son attractivité et sa compétitivité sur le long terme.

Je vous rappelle que ce programme est découpé en deux actions :

- la première consiste à **déployer la fibre optique** (très haut débit) dans les secteurs urbains et les zones d'activités économiques du territoire,
- la seconde à **déployer du haut débit partout sur le territoire** et à couvrir notamment les zones blanches de l'ADSL.

A – Le très haut débit et la fibre optique :

Le chantier relatif à la première tranche du réseau départemental en fibre optique, que nous avons lancé début 2008, est en passe d'être terminé. La fibre optique a été déployée sur Castelsarrasin, Moissac, Valence d'Agen, Montauban et la zone d'activités de Lauzard à Labastide-Saint-Pierre a été équipée (voir cartes en annexe). Seule Caussade n'a pas été équipée conformément au courrier que nous a adressé cette commune.

Lors de la DM2 de 2008, nous avons choisi de réaliser quelques travaux supplémentaires pour desservir quelques bâtiments départementaux de plus (la Direction de la Solidarité, Novalia 82, le Collège Ingres). Pour ce faire, une demande de permission de voirie a été déposée auprès de la Mairie de Montauban le 19 septembre 2008. Nous sommes dans l'attente d'une réponse de sa part.

En ce qui concerne les boucles locales d'agglomération, deux communautés de communes du Département nous ont fait part de leurs projets :

- la Communauté de Communes des Deux Rives a finalisé la réalisation de l'ensemble des études techniques. Elle s'apprête à lancer, dans les prochaines semaines, une consultation, en vue de la réalisation des travaux qui permettront de desservir la totalité des zones d'activités intercommunales. Une étude complémentaire concernant la pose de la fibre optique est aussi en cours ;

- la Communauté de Communes de Castelsarrasin-Moissac s'est elle aussi engagée dans un projet de boucle locale en fibre optique. Après avoir pris la compétence « télécom », la Communauté de Communes a lancé les études nécessaires à la définition du tracé de sa boucle locale en fibre optique.

Je vous rappelle que lors de la DM1 de 2008, nous avons décidé de participer à ce type de projet à hauteur de 25% du montant HT des investissements. Le versement de ces subventions sera, conformément à notre règlement financier, versé en annuités.

En ce qui concerne la Communauté d'Agglomération de Montauban, nous savons qu'elle a lancé un certain nombre d'études sans en connaître l'état d'avancement exact. Il semble que le projet consiste à réutiliser les fourreaux du réseau de télévision par câble de cette commune pour y déployer de la fibre optique. En l'état actuel des choses, nous n'avons pas plus d'informations sur ce projet.

B – Le déploiement du haut débit - Appel à projet Midi-Pyrénées Numérique :

Depuis début 2006, le Conseil Général s'est engagé dans la desserte en ADSL des 6 % de la population du Tarn-et-Garonne non éligible à l'ADSL en participant à l'appel à projet Midi-Pyrénées Numérique lancé par la Région.

Au cours des années 2007 et 2008, 8 projets (couvrant 29 communes) ont été présentés à la Commission Permanente du Conseil Général pour un montant total de travaux de 779 923 € HT. Ces projets ont bénéficié, au total, de 155 983 € de subventions de la part du Conseil Général.

1. Les projets déployés :

Actuellement, 6 réseaux sont opérationnels sur le Tarn-et-Garonne (3 réseaux exploités par la société Meshnet, 2 par la société Alsatis et 1 par la société Xylan). Ces réseaux desservent 1 020 foyers en ADSL.

Maîtres d'ouvrage	Communes concernées	Foyers desservis	Remarques
Commune de Bouloc	Bouloc	100	
Communauté de Communes des 2 rives	Montjoi, Saint-Michel, Perville et Gasques	118	Une extension sur la commune d'Auvillar est en cours d'étude
Groupement de Commandes de Campsas et Varennes	Campsas et Varennes	124	
Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	Loze, Mouillac, Féneyrols, Espinas et Lacapelle-Livron	127	Une extension sur les communes de Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val est en cours d'étude
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	Asques, Beaumont-de-Lomagne, Belbèze, Castéra-Bouzet, Cumont, Esparsac, Glatens, Lamothe-Cumont, Sérignac, Vigueron	467	
Commune de Montesquieu	Montesquieu	84	

2. Les projets en cours de déploiement :

Quatre réseaux couvrant 22 communes sont en cours de déploiement et devraient être opérationnels dans le courant du premier semestre 2009. Ils desserviront 605 foyers supplémentaires en ADSL.

Maîtres d'ouvrage	Communes concernées	Foyers desservis	Remarques
Groupeement de Commandes de Miramont-de-Quercy, Fauroux, Montbarla, Saint-Nazaire-de-Valentane, Brassac et Bourg-de-Visa	Miramont de Quercy, Fauroux, Montbarla, Saint Nazaire de Valentane, Brassac et Bourg-de-Visa	130	Le réseau devrait être opérationnel au printemps 2009
Groupeement de Commandes de Saint Amans du Pech, Saint-Beauzeil et Valeilles	Saint Amans du Pech, Saint-Beauzeil et Valeilles	120	Le réseau devrait être opérationnel à la fin du premier semestre 2009
SIVOM des Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne	Angeville, Albefeuille-Lagarde, Les Barthes, Castelferrus, Castelmayran, Castelsarrasin, Caumont, Couture, Cordes-Tolosannes, Garganvillar, Lafitte et Montain	270	Le réseau devrait être opérationnel à la fin du premier semestre 2009
Commune de Reyniès	Reyniès	85	Le réseau devrait être opérationnel au printemps 2009
	TOTAL	605	

3. Les autres projets :

Quatre collectivités locales réalisent actuellement les phases préparatoires à la mise en œuvre de leurs projets :

- deux projets sont en cours de consultation des opérateurs pour la définition de leur réseau : celui de la Communauté de Communes du Sud Quercy de Lafrançaise et celui de la Commune de Moissac,

- deux projets sont en phase de consultation de la population afin de déterminer précisément les zones non desservies en ADSL : celui de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de l'Aveyron et celui de la Commune de Bessens.

Au total, ces quatre projets doivent permettre de desservir 16 communes supplémentaires du Tarn-et-Garonne (Labarthe, Lafrançaise, L'Honor-de-Cos, Montastruc, Piquecos, Puycornet, Vazerac, Moissac, Albias, Bioule, Bruniquel, Montricoux, Négrepelisse, Saint-Etienne-de-Tulmont, Vaissac, Bessens).

Trois autres projets sont en phase de réflexion, les collectivités concernées nous ont fait part d'une simple intention de desservir leur zone blanche de l'ADSL. Il s'agit de la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne, la Commune de Tréjoulx et la Commune de Montech.

Pour finir, un projet a été abandonné : celui de Lacour-de-Visa en raison du montant élevé des investissements à réaliser au regard du faible nombre de foyers concernés.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de la communication de l'état d'avancement du programme de résorption des zones blanches de téléphonie mobile concernant la troisième phase qui permettra de couvrir 15 communes supplémentaires dont la liste a été arrêtée lors du budget primitif 2007 ;
- Prend acte de la communication de l'état d'avancement des programmes de déploiement du très haut-débit (fibre optique) et du haut-débit (appel à projet Midi-Pyrénées Numérique) à destination des particuliers et des professionnels ;
- Adopte une autorisation de programme de 150 000 € et ratifie en crédits de paiement 120 009 € (50 000 € au titre de l'AP 2009 et 70 009 € au titre des AP antérieures) sur l'article 2041465 sous-fonction 68, afin de poursuivre le financement des projets engagés dans le cadre de l'appel à projet Midi-Pyrénées Numérique.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,